

Décision 07-D-02 du 23 janvier 2007

relative à des pratiques ayant affecté
l'attribution de marchés publics et privés dans
le secteur de l'élimination des déchets en
Seine-Maritime

Posted on: 23 janvier 2007 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

**Origine de la
saisine**

Ministre de l'Economie, des Finances et de
l'Industrie

Dispositif(s)

Pratique établie
Sanctions pécuniaires

Procédure(s)

Transaction

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Ecosita dénommée depuis Sita Normandie-Picardie (filiale de Sita France), Ipodec Normandie venant aux droits de CPN (Collecte propreté normande), Onyx Normandie venant aux droits de USP Normandie (Union des services publics Normandie), Veolia Propreté

Lire

le texte intégral de la décision

211.42 Ko

le communiqué de presse